COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 4 AOUT 2021 A 18H30

Date de la convocation : 29 juillet 2021

Présents:

Jean-Marie REY, Maire Adrien GIRARD, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, Adjoints Marielle BOY, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Lisa FAURE, Fabrice LOISEAU, Pierre SAVOLDELLI Gabrielle GUIBERT — après la délibération n°11

Procurations:

Jean-Charles THOMAS à Adrien GIRARD Yveline CORDIER à Muriel PAYAN

Absents: Bruno PROIETTI, Jean-Michel BRUNET

Secrétaire de séance : Adrien GIRARD

La séance est ouverte à 18h30, en direct sur Facebook live, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal; il nomme le secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 30 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 30 juin 2021.

I - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/ CERTIFICATION PEFC DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la certification PEFC de la forêt communale depuis 2009. L'engagement étant renouvelable tous les 5 ans, il est proposé de le poursuivre afin de garantir un produit de sources responsables pour l'acheteur.

Approuvé à l'unanimité.

II- AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

2/ CONVENTION DE DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que les agents communaux sapeurs-pompiers volontaires disposent de conventions leur permettant de s'absenter durant leur temps de travail pour des raisons de formation, techniques mais également opérationnelles. La gouvernance du Centre d'Incendie et de Secours ayant évolué, le Service Départemental d'Incendie et de Secours propose de modifier les conventions en augmentant la disponibilité pour raisons techniques.

Approuvé à l'unanimité

III – AFFAIRES FINANCIERES

3/ TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS – DEMANDE DE SUBVENTION

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de la transition numérique de sa relation et de sa communication avec ses administrés, la commune doit se doter des outils adéquats. Dans le cadre du plan de relance, des fonds sont fléchés sur cette thématique et permettraient d'acquérir :

- une borne tactile qui sera installée dans salle d'attente de la marie et qui permettra la consultation des actes et documents légaux
- un écran de diffusion, installé en vitrine de la mairie, destiné à diffuser les informations communales en continu
- un système de retransmission vidéo à la salle du dôme pour les conseils municipaux

Il est donc proposé de solliciter une subvention de 9 862,14€ (80% de la dépense) auprès de l'État pour mener à bien ces opérations.

Approuvé à l'unanimité

4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le rapporteur informe le conseil municipal que des demandes de subventions complémentaires sont parvenues. Il est donc proposé l'attribution d'une subvention de 700€ à l'association Tree to Forest et de 14 500€ à la MJC du Briançonnais pour le fonctionnement du centre aéré Zanziruche.

Approuvé à l'unanimité

5/ TRAVAUX AUX GRANDS BAINS : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Le rapporteur rappelle au conseil municipal les travaux engagés à l'automne 2020 aux Grands Bains afin de sécuriser et de rénover l'établissement. Ces travaux, qui doivent se poursuivre sur 2021, ne pourront se faire sans le recours à un emprunt, les Grands Bains faisant face aux conséquences de la crise sanitaire et de la baisse de chiffre d'affaires depuis mars 2020.

Il est donc proposé de souscrire un emprunt aux caractéristiques suivantes :

Objet	Travaux 2021 aux Grands Bains
Montant	260 000€
Durée	15 ans
Profil	Echéances trimestrielles constantes
d'amortissement	
Taux fixe	0,89%
Echéance	4 633,83€
Coût total du crédit	278 029,75€

Approuvé à l'unanimité

6/ SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LES GRANDS BAINS DU MONETIER

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les difficultés financières de l'établissement liées à la crise sanitaire, lui empêchant de faire face à ses dépenses courantes et ses charges fixes. L'activité de l'automne 2021 demeurant incertaine, il est préférable d'anticiper et de souscrire une ligne de trésorerie de 500 000€ d'une durée d'un an auprès du Crédit Agricole (au taux EURIBOR 3 mois + 0,85%).

Approuvé à l'unanimité

IV - AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

7/ ACHAT PARCELLES MME BELLET épouse HONNORAT MARIE-THÉRESE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Mme Marie-Thérèse de vente de l'ensemble de ces parcelles situées sur le territoire communal. Il est proposé d'acquérir ces parcelles d'une surface de 15 396m² au prix de 7 698€.

Approuvé à l'unanimité

8/ ACHAT PARCELLES AI 2987, AI 288 ET AK 255

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement des arrêts de bus du Freyssinet et des Guibertes. Dans ce cadre, et afin d'obtenir la maîtrise foncière nécessaire, les propriétaires des parcelles AI 2987, AI 288 et AK 255 ont été sollicités. Ces-derniers proposent l'acquisition de leurs parcelles d'une surface totale de 257m² au prix de 257€.

Approuvé à l'unanimité

9/ACHAT PARCELLES S1025 ET S751

Le rapporteur informe le conseil municipal que le propriétaire des parcelles S1025 et S751 a sollicité la commune pour un achat de ces parcelles. Il est proposé de les acquérir au prix total de 4 650€ pour une surface de 1 850m².

Approuvé à l'unanimité

10/ ACHAT PARCELLES AK459 ET AK550

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement des arrêts de bus du Freyssinet et des Guibertes. Dans ce cadre, et afin d'obtenir la maîtrise foncière nécessaire, les propriétaires des parcelles AK459 et AK550 ont été sollicités. Ces-derniers proposent l'acquisition de leurs parcelles d'une surface totale de 319m² au prix de 319€.

Approuvé à l'unanimité

11/ SUBVENTION FACADE-TOITURE

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'une subvention de 2 000€ avait été fléchée en commission « FACADE-TOITURE » le 8 septembre 2020 au profit de M. et Mme POTIÉ. Ce dossier avait été mis en suspens durant le temps d'instruction d'une demande de permis de construire modificatif. L'autorisation ayant été obtenue le 6 octobre 2020, il convient maintenant de proposer la validation de cette subvention.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS

La parole est laissée au public présent dans la salle :

1°) Monsieur G. DU CHAFFAUT remerciement le conseil municipal pour la matérialisation du stationnement devant la copropriété Ste Philomène située rue de la petite turière. Il demande également si le musée d'art sacré ne pourrait pas être ouvert de manière plus importante durant ce mois d'août.

Monsieur le Maire prend en compte cette demande et fera le point avec les services sur ce qu'il est envisageable de faire.

2°) Une personne dans l'assistance interpelle le conseil municipal sur la présence nombreuse d'arbres morts le long des torrents ou de la rivière.

Monsieur Pierre SAVOLDELLI répond que le plus souvent les parcelles, même en bord de cours d'eau, sont privées et qu'il n'est pas possible d'intervenir sans autorisation. De plus, la présence d'arbres morts est considérée comme bénéfique pour l'écosystème et leur retrait n'est pas forcément conseillé par les services de l'ONF.

Madame Marielle BOY rajoute que les arbres morts dans les cours d'eau, pouvant constituer des embâcles, sont du ressort de la compétence GEMAPI, exercée par la Communauté de Communes du Briançonnais. Leurs services sont au fait de cette problématique.

3°) Une personne dans l'assistance remercie la commune pour le fleurissement de l'espace public.

Monsieur le Maire la remercie pour ce retour et remercie également les services techniques pour leur implication.

Monsieur le Maire conclu cette séance en revenant sur la situation financière des Grands Bains. L'alerte lancée ce printemps a permis de faire avancer les choses et un projet de loi de finances rectificative voté le 19 juillet dernier ouvre la voie à une aide de l'Etat. Les délibérations votées ce soir vont permettre de tenir jusqu'à son versement et vont dans le sens souhaité par les élus de ne pas solliciter le budget communal pour soutenir les Grands Bains.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire.

Jean-Marie REY Maute